

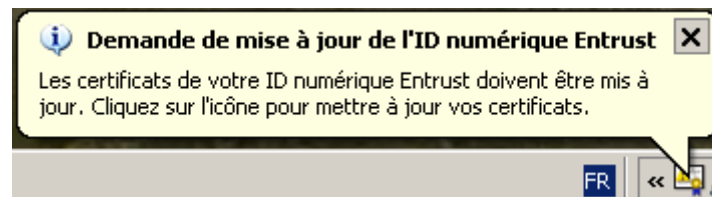
À tous les ingénieurs détenteurs d'une signature numérique

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE CERTIFICATION DU CCQ

La **Politique de certification du Centre de certification du Québec (CCQ)** est l'énoncé de politique qui régit le processus d'émission et de gestion des signatures numériques émises aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En janvier dernier, des modifications ont été apportées à la Politique afin de convertir les certificats, actuellement de niveau de confiance «moyen», pour un niveau de confiance «moyen-élevé». Ces modifications qui visent à assouplir le processus d'émission des signatures numériques pour les clientèles hors Québec n'ont **aucun impact technique et financier** sur la signature numérique des ingénieurs.

Simplement, cette modification nécessite une mise à jour des certificats de signature numérique des ingénieurs. Aussi, selon l'une des deux situations suivantes, les certificats seront automatiquement mis à jour lors de l'utilisation de la signature numérique ou, au moment de l'ouverture de Windows.

À la boîte «**Demande de mise à jour de l'ID numérique Entrust**» cliquez sur l'icône illustrée ci-dessous avec le bouton gauche de la souris et suivre les instructions affichées à l'écran pour faire la mise à jour de vos certificats de signature.



Pour obtenir le texte complet de la **Politique de certification du Centre de certification du Québec, version 3.6**, les ingénieurs peuvent faire la demande à l'adresse : infoicp@notarius.com

L'ÉQUIPE DE GESTION DES CLÉS ET DES CERTIFICATS
DU CENTRE DE CERTIFICATION DU QUÉBEC

Février 2008